

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1041**18 octobre 2004****SOMMAIRE**

Amplux S.A., Luxembourg	49931	Librairie Prince Henri, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . .	49941
Bingen S.A., Luxembourg	49942	Maison Schaack, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49930
Compagnie Financière Australe S.A., Luxembourg	49955	Nordic Natural Growth, S.à r.l., Luxembourg . . .	49945
Compagnie Financière Australe S.A.H., Luxembourg	49955	Orion Asset Italy, S.à r.l., Luxembourg	49967
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg	49951	Orion Asset Italy, S.à r.l., Luxembourg	49968
Development Capital 1 S.C.A., Luxembourg	49953	Padostom S.A., Esch-sur-Alzette	49940
Espace Bulthaupt, S.à r.l., Strassen	49922	Padostom S.A., Esch-sur-Alzette	49941
Fantuzzi Industries, S.à r.l., Luxembourg	49921	Presla, S.à r.l., Luxembourg	49965
Finance Orion, S.à r.l., Luxembourg	49956	Rommels Maschinn, S.à r.l., Senningen	49956
Finance Orion, S.à r.l., Luxembourg	49957	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	49962
Fior Ateliers, S.à r.l., Roeser	49949	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	49964
Fior Ateliers, S.à r.l., Roeser	49949	Silo Plus S.A., Differdange	49961
Formgyps, S.à r.l., Bergem	49957	Sixty International S.A., Luxembourg	49950
Formgyps, S.à r.l., Bergem	49958	Submarine Wells Investment Holdings S.A., Luxembourg	49931
GDX Automotive, S.à r.l., Luxembourg	49922	Submarine Wells Investment Holdings S.A., Luxembourg	49940
Immobilière Centuria Luxembourg 2 S.A., Luxembourg	49966	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	49927
Immobilière Centuria Luxembourg 2 S.A., Luxembourg	49967	Tikkurila Holdings, S.à r.l., Luxembourg	49930
Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	49958	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	49960
Landsbanki Luxembourg S.A., Luxembourg	49960	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	49961
		Zephyr International B.V., S.à r.l., Luxembourg . .	49953
		Zephyr International B.V., S.à r.l., Luxembourg . .	49955

FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.010.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2004.

FANTUZZI INDUSTRIES, S.à r.l.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Gérant / Gérant

(065860.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

ESPACE BULTHAUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 41.023.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 août 2004.

Signatures.

(063669.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2004.

GDX AUTOMOTIVE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.230.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourth of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GenCorp INC., a company incorporated and existing under the laws of Ohio, United States, having its registered office at Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, California, CA 95670, U.S.A.,

here represented by Mr François Deprez, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Rancho Cordova, California, on July 30, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of GDX AUTOMOTIVE.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on December first, and ends on November thirtieth of the following year.

Art. 22. Each year on November thirtieth, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GenCorp INC., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on November 30, 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr David Bender, Executive Vice President, operations, born in Santa Monica, California on December 17, 1959, with an address of Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, California 95742;
 - Mr Mark Whitney, Attorney, born in Melrose, Massachusetts, on February 8, 1963, with an address of Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, California 95742.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GenCorp INC., une société constituée et existant selon les lois de l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, Californie, CA 95670, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rancho Cordova, Californie, le 30 juillet 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GDX AUTOMOTIVE.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations re-

latifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au trente novembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

GenCorp INC., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 novembre 2004.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Bender, Directeur-Général, né à Santa Monica, Californie le 17 décembre 1959, résidant à l'Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, Californie 95742;

- Monsieur Mark Whitney, avocat, né à Melrose, Massachusetts, le 8 février 1963, résident à l'Aerojet Road and Highway 50, Rancho Cordova, Californie 95742.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Deprez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 887, fol. 32, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066374.3/239/335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.008.

In the year two thousand four, on the thirtieth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared, for an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the partners of TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., (the «Company») a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 91.008), incorporated by a notarial deed dated 27 January, 2003, published in the Mémorial C number 246 of 7 March 2003.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended by a notarial deed of 7 March 2003, published in the Mémorial C number 566 of 23 May 2003.

The meeting is declared opened with Mrs Beatriz Gonzalez Raposo, private employee, with professional address in Luxembourg,

in the chair, who appointed as secretary Mrs Laura Laine, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Danielle Caviglia, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of forty-three thousand four hundred and seventy-five Euro (43,475.- EUR) in order to raise it from its present amount of fourteen million eight hundred forty-five thousand seven hundred twenty-five Euro (14,845,725.- EUR) to an amount of fourteen million eight hundred eighty-nine thousand two hundred Euro (14,889,200.- EUR), by the creation and the issue of one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) new class A shares with a par value of twenty-five (25.- EUR) per share and having the same rights attached as the existing shares.

2. To accept the subscription for and payment in cash of the one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) new class A shares with a par value of twenty-five (25.- EUR) per share by BACP EUROPE FUND IV M, L.P. a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware (USA), registered under n° 3586414, and having its registered office 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA) and to allot the new Class A shares to said company, the other existing partners having regularly waived their preferential subscription right to the subscription of the new issued shares.

3. To amend article four (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions.

4. Miscellaneous.

(ii) That the partners present or represented, the proxies of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance-list; which, signed ne varietur by the partners present, the proxies of the represented partners, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented partners, signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the partners present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of partners resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty-three thousand four hundred and seventy-five Euro (43,475.- EUR) in order to raise it from its present amount of fourteen million eight hundred forty-five thousand seven hundred twenty-five Euro (14,845,725.- EUR) to an amount of fourteen million eight hundred eighty-nine thousand two hundred Euro (14,889,200.- EUR), by the creation and the issue of one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) new class A shares with a par value of twenty-five (25.- EUR) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared: Mrs Beatriz Gonzalez Raposo, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of one of the existing partners BACP EUROPE FUND IV M, L.P. a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware (USA), registered under n° 3586414, and having its registered office 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA),

by virtue of a proxy given in London, on July 27, 2004,

which, signed ne varietur, by the proxy holder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing, after having acknowledged that the other existing partners have regularly waived their preferential subscription right, declared to subscribe in the name and on behalf of BACP EUROPE FUND IV M, L.P., prenamed, for the one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) new class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share, and to fully pay in cash the par value of said issued shares.

Proof of such payment in cash has been given to the undersigned notary who expressly states this.

Second resolution

Thereupon, the general meeting of partners resolved to accept the said subscription, for and payment of and to allot one thousand seven hundred and thirty-nine (1,739) new class A shares to BACP EUROPE FUND IV M, L.P., prenamed.

Third resolution

The general meeting of partners resolved to amend article four (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above resolutions and resolved that article four (4) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. «The Company's subscribed share capital is fixed at fourteen million eight hundred eighty-nine thousand two hundred Euro (14,889,200.- EUR) divided into five hundred fifty-eight thousand seven hundred sixty-eight (558,768) class A shares and thirty-six thousand eight hundred (36,800) class B shares, all shares having a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share. The class A shares and the class B shares will hereafter be referred to as the «Shares».

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately thousand eight hundred and sixty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu, pour une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société TIKKURILA-HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), constituée et organisée selon le lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 91.008), constituée suivant acte notarié du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 246 du 07 mars 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié du 7 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 566 du 23 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Gonzalez Raposo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laura Laine, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Caviglia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-trois mille quatre cent soixante-quinze Euros (43.475,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq Euros (14.845.725,- EUR) à un montant de quatorze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Euros (14.889.200,- EUR) par la création et l'émission de mille sept cent trente-neuf (1.739) parts sociales nouvelles de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription et de la libération en numéraire des mille sept cent trente-neuf (1.739) parts sociales nouvelles de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part sociale par BACP EUROPE FUND IV M, L.P., une «limited partnership» limitée organisée d'après les lois de l'état du Delaware (États-Unis d'Amérique), enregistrée sous le n° 3586414, et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA) et d'attribuer les nouvelles parts sociales de la catégorie A à la société prénommée, les autres associés existants ayant renoncé régulièrement à leur droit préférentiel de souscription quant à la souscription des actions nouvelles.

3. Modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter les décisions susmentionnées.

4. Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis aux autorités d'enregistrement en même temps.

(iii) Les pouvoirs des associés représentés, signés ne varietur par le bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte pour être enregistré au même moment avec les autorités d'enregistrement.

(iv) Puisque l'intégralité du capital social est présente ou représentée à cette assemblée et comme tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont été régulièrement convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

(v) La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, après délibération, l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quarante-trois mille quatre cent soixante-quinze Euros (43.475,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions huit cent quarante-cinq mille sept cent vingt-cinq Euros (14.845.725,- EUR) à un montant de quatorze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Euros (14.889.200,- EUR) par la création et l'émission de mille sept cent trente-neuf (1.739) parts sociales nouvelles de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part sociale et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Madame Beatriz Gonzales Raposo, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BACP EUROPE FUND IV M, L.P., une «limited partnership» limitée organisée d'après les lois de l'état du Delaware (États-Unis d'Amérique), enregistrée sous le n° 3586414, et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (USA), prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 juillet 2004,

qui signée ne varietur par le mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis en même temps avec lui aux administrations de l'enregistrement.

Le comparant, ayant constaté que les autres associés existants ont régulièrement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de BACP EUROPE FUND IV M, L.P., prénommée, les mille sept cent trente-neuf (1.739) nouvelles parts sociales de la catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part sociale, et libérer entièrement la valeur nominale des parts sociales susdites.

Preuve de cette libération en numéraire a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Ensuite, l'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les mille sept cent trente-neuf (1.739) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) par part sociale à BACP EUROPE FUND IV M, L.P., prénommée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus et a décidé que l'article quatre (4) des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4.

«Le capital social de la société est fixé à quatorze millions huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cents Euros (14.889.200,- EUR) divisé en cinq cent cinquante-huit mille sept cent soixante-huit (558.768) parts sociales de catégorie A et trente-six mille huit cents (36.800) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune. Les parts sociales des catégories A et B sont collectivement nommées les «Parts Sociales».

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, ou selon le cas, par une décision de l'assemblée des associés délibérant de la même façon que lors des modifications des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille huit cent soixante Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gonzalez Raposo, L. Laine, D. Caviglia, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004, vol. 887, fol. 30, case 1. – Reçu 434,75 Euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066387.3/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

TIKKURILA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 91.008.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066388.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

MAISON SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.170.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 août 2004.

MAISON SCHAACK, S.à r.l.

Signature

(065519.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

AMPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 77.873.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société AMPLIFON Spa, ayant son siège social au 133 via Ripamonti, I-20144 Milan, Italie,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Milan, le 18 mai 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société AMPLUX S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.873, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 768 du 19 octobre 2000.

2.- Que le capital social de la société anonyme AMPLUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR) et se trouve représenté par dix mille (10.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme AMPLUX S.A., prédésignée.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été réglé ou provisionné et qu'elle/qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Noullet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 août 2004, vol. 887, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066437.3/239/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 102.250.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the thirtieth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A. (the «Company»), a company organised under the British Virgin Islands law, incorporated in the British Virgin Islands on 14 September 2001 and validly registered as Company number 462847 with the Registrar of International Business Companies in the British Virgin Islands as stated in the Certificate of Incorporation and having its registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as stated in the Memorandum of Association and Articles of Association, which documents are attached to the present deed.

The extraordinary general meeting is opened and appoints as Chairman Mrs Danielle Schroeder, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Quentin Alfred Frank Buckland, company director, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employee, with professional address in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the British Virgin Islands and to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

2. To increase the share capital by a transfer of GBP 219,000.- from profits brought forward at 30 June 2004 and to fix the share capital of the Company at GBP 220,000.- divided into 1,000 shares of GBP 220.- each.

3. To change the Company's name to SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

4. To adapt the articles of association to the Luxembourg legislation.

5. To accept the resignation of Darlene Bayne and Martha Edghill as directors of the Company and grant them discharge for performance of their mandates until the date of the transfer of the registered office.

6. To extend until the Ordinary General Meeting of 2005 the mandates of Bernard Bonvin, born in Lens on 22 July 1964, with address: 1, Place de St.-Gervais, CH-1201 Geneva; Quentin Alfred Frank Buckland, born in Cape Town on 13 November 1942, with address: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Steven D. Parrott, born in Bedford on 25 December 1952, with address: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB; Martin Shires born in Doncaster on 9 January 1957, with address: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB; Danielle Schroeder, born in Echternach on 27 June 1961, with address: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as directors of the Company.

7. To appoint AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg B 63.115 as statutory auditor of SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., whose mandate shall conclude during the Ordinary General Meeting of 2005.

8. To establish the address of the Company at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

9. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present at the meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains that the Corporation intends to transfer its registered office and its principal establishment from Road Town, Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg-City, that at Meeting of the Board of Directors of the Company SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A., held in the British Virgin Islands, on 9 July 2004, the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the British Virgin Islands have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the articles of association to Luxembourg law.

V) The following documents have been submitted to the meeting:

- A certified true copy of the Memorandum of Association and Articles of Association, dated 13 December 2001;

- Notarial certificates from Charles Kerins, Notary Public in Road Town, Tortola (British Virgin Islands) dated 16 June 2004 attesting the veracity of the copies of the following documents:

* Certificate of Incorporation; and

* Certificate of Good Standing of said Company.

- Notarial certificate dated 16 June 2004 attesting the authenticity of the signature of Mr Bryan Scatliffe, as representative of SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A. in his capacity as Assistant Secretary of MOSSACK FONSECA & CO. (B.V.I.) LTD, Registered Agent of the Company.

All above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from the British Virgin Islands to the Grand Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the British Virgin Islands and to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company up to two hundred twenty thousand Pounds Sterling (220,000.- GBP) without the issue of new shares.

The extraordinary general meeting states this increase of capital was entirely paid up by a transfer in the amount of two hundred nineteen thousand Pounds Sterling (219,000.- GBP) taken from the account profits brought forward of the Company as per 30 June 2004.

Proof of the existence of such profits brought forward was given to the undersigned notary by a balance sheet as per 30 June 2004, attached to the report of the «réviseur d'entreprises», LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., «réviseur d'entreprises» established in 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.».

Furthermore the extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the par value of each share at two hundred twenty Pounds Sterling (220.- GBP) thus having then a subscribed share capital of two hundred twenty thousand Pounds Sterling (220,000.- GBP) to be divided into one thousand (1,000) shares having each a par value of two hundred twenty Pounds Sterling (220.- GBP).

The extraordinary general meeting approves the report of the independent auditor LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., signed by Mr Marco Claude, reviseur d'entreprises, Luxembourg, dated 29 July 2004.

The conclusion of the report reads as follows:

«Based on the work performed as described here above, we have no comments on the value of the Company which equals at least, after the above mentioned operations, to the subscribed capital of 220,000.- GBP.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la Société qui correspond au moins, après les opérations décrites ci-dessus, au capital souscrit de 220.000.- GBP.»

The auditors report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the Company's corporate name from SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A. to SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to adopt new articles of association of the Company and that the Company be henceforth subject to Luxembourg Law, these Articles being followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The new articles of association shall read as follows:

Art. 1. Name. The name of the Company is SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign, companies and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of 31 July 1929, concerning Holding Companies and by article 209 of the amended companies act.

Art. 5. Share capital. The Company's capital is fixed at two hundred twenty thousand Pounds Sterling (220,000.- GBP) divided into one thousand (1,000) shares of two hundred twenty Pounds Sterling (GBP 220.-) each.

Should the Company's share capital be increased, the rights attached to the new shares shall be the same as the former existing shares.

Art. 6. Register of shareholders and share certificates. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

Share certificates may represent single shares or two or more shares. Any split or consolidation of any such certificates or exchange of registered for bearer shares, or vice-versa, made on demand of the holder will be made at the cost of such holder.

All holders of registered shares shall be registered in a register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company. Such register shall contain the name of each holder, the holder's elected address for service of any notice, information or written statement required to be given to shareholders, and the number of shares held.

In addition, the Company, or one or more persons designated by the Company, shall maintain a register of agents who shall be entitled to be sent, copies of all notices, communications and the like at the same time as such notices etc. are sent by the Company to the holders of registered shares. The Company shall enter in the register of agents the names and addresses of any persons who have satisfied the Company that they are acting as an agent for this purpose of a holder of bearer shares and who wish to be recorded on the said register of agents.

Upon receipt by the Company of notification in writing of any change of name or address of any shareholder or agent the Company shall forthwith amend the register maintained for that purpose.

The Company shall consider the person in whose name a share is registered in the register of shareholders as the full owner of such share. In the event that a share is registered in the name of more than one person, the first named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to receive notices from the Company, unless the joint holders appoint another joint holder as their common representative and advise the Company accordingly.

If a share certificate is worn out or lost, it may be replaced on production of the worn-out certificate, or on satisfactory proof of its loss together with such indemnity as the Board of Directors may reasonably require. Any member receiving a share certificate shall indemnify and hold the Company and its directors harmless from any loss or liability which it or they may incur by reason of wrongful or fraudulent use or representation made by any person by virtue of the possession of such certificate.

Art. 7. Transfer of shares. Any registered shareholder may transfer all or any of his shares by instrument in writing.

Such instrument of transfer must be deposited at the registered office, or at such other place as the Board of Directors may appoint, accompanied by the certificate of the shares to be transferred and/or such other evidence (if any) as the Board of Directors may require to prove the title of the intending transferor (and if the instrument of transfer is executed by some other person on his behalf, the authority of that person to do so).

The instrument of transfer shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferee, and the transferor shall be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders in respect thereof.

All instruments of transfer which shall be registered shall (except in case of fraud) be retained by the Company.

Art. 8. Board of Directors. The corporation shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be eligible for re-election; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy caused by the resignation, death or removal of a director previously appointed by general meeting, the remaining directors appointed by general meeting have the right to appoint a director to fill the vacancy, such appointment to be ratified by the next general meeting.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

The Company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the Board.

Art. 10. Board meetings. The Board of Directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile. In a case of urgency, directors may vote by letter, telegram, email or facsimile.

Resolutions of the Board shall require a majority vote. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

Resolutions signed by all the Directors shall be valid and effectual as if passed at a Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Supervision. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders of the Company, who shall be appointed for a period not exceeding six years, and shall be eligible for reappointment; and may be removed at any time.

Art. 12. Directors' remuneration. The annual general meeting of shareholders may allot to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees.

Art. 13. Shareholders' general meetings. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Tuesday of March each year at 11.00 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

All general meetings shall be held either at the registered office, or at any other place indicated in the convening notice.

Annual ordinary general meetings and ordinary general meetings convened extraordinarily shall take decisions only by a majority vote of the members present or represented.

Art. 14. Convening of meetings. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted for their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 15. Powers of general meetings. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1st January, and shall end on 31st December of each year of the same year.

Art. 17. Changes to the Articles of Association. An extraordinary general meeting of shareholders may amend all or any of the provisions of the articles of association.

Extraordinary general meetings shall be held pursuant to notices delivered in accordance with law and decisions shall be taken thereat in accordance with the requirements as to quorum laid down by law. No resolution shall be passed at either meeting before 1 January 2011 unless at least 76% of the votes exercisable by shareholders present or represented shall have been cast in favour thereof.

Should the conditions relating to quorum and majority not be fulfilled, a further meeting may be convened by the Board of Directors in the same manner. This convening notice shall state the date and the result of the preceding meeting.

The second meeting shall validly proceed to business whatever the portion of the represented capital may be.

Art. 18. Governing laws of meetings. With regard to all cases not provided for in these articles of association, ordinary and extraordinary general meetings of shareholders shall be governed by the law dated 10 August 1915 and by amendments thereto relating to commercial companies.

Art. 19. Liquidation. An extraordinary general meeting may at any time decide to dissolve the Company upon proposal by the Board of Directors. Should the proposal to liquidate the Company be taken before 1 January 2011, the consent of at least 76% of the shareholders shall be required. Upon the dissolution of the Company, the shareholders in general meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the property and other assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. The surplus shall be allocated equally among all the shares.

Art. 20. General. On all points not covered by the present articles of association, the parties shall be submitted to the provisions of the law of 10 August 1915, relating to commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Ms Darlene Bayne and Ms Martha Edghill as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of their mandates until the date of the transfer of the registered office.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the number of Directors at five (5) and to extend, until the Ordinary General Meeting of shareholders of the Company to be held in Luxembourg in 2005, the mandates of the following persons, in their capacity as directors of the Company SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.:

- 1) Mr Bernard Bonvin, company director, born in Lens on 22 July 1964, with address at 1, Place de St.-Gervais, CH-1201 Geneva (Switzerland);
- 2) Mr Quentin Alfred Frank Buckland, company director, born in Cape Town on 13 November 1942, with address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- 3) Mr Steven D. Parrott, company director, born in Bedford on 25 December 1952, with address at Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB;
- 4) Mr Martin Shires, company director, born in Doncaster on 9 January 1957, with address at Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB;
- 5) Mrs Danielle Schroeder, company director, born in Echternach (Luxembourg), on 27 June 1961, with address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to set at one the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor, its mandate expiring immediately after the Annual Ordinary Meeting of shareholders to be held in 2005:

AUDIT TRUST S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B number 63.115).

Eighth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the address of the registered office of the Company at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately four thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed. The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A., (la «Société»), une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, constituée aux Iles Vierges Britanniques, le 14 septembre 2001 et valablement enregistrée comme société numéro 462847 auprès du Registre de Commerce des Sociétés Internationales des Iles Vierges Britanniques tel qu'il résulte d'un «Certificate of Incorporation» et ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) tel qu'il résulte d'un «Memorandum of Association and Articles of Association», ces documents étant annexés aux présentes.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin Alfred Frank Buckland, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transférer le siège social statutaire de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg, arrêter les activités de la Société aux Iles Vierges Britanniques et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

2.- Augmenter le capital social de la Société par le transfert de GBP 219.000,- du compte bénéficiaire reporté au 30 juin 2004 et fixer le capital social de la Société à GBP 220.000,- divisé en 1.000 actions de GBP 220,- par action.

3.- Modifier la dénomination sociale de la Société en SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

4.- Adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise.

5.- Accepter la démission de Darlene Bayne et Martha Edghill en tant qu'administrateurs de la Société et leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

6.- Prolonger jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, les mandats de Bernard Bonvin, né à Lens, le 22 juillet 1964, avec adresse: 1, Place de St.-Gervais, CH-1201 Genève; Quentin Alfred Frank Buckland, né à Cape Town, le 13 novembre 1942, avec adresse: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; Steven D. Parrott, né à Bedford, le 25 décembre 1952, avec adresse: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB; Martin Shires, né à Doncaster, le 9 janvier 1957, avec adresse: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB; Danielle Schroeder, née à Echternach, le 27 juin 1961, avec adresse: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateurs de la Société.

7.- Nommer AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg B 63.115 en tant que commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

8.- Fixer l'adresse de la Société au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

9.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) à Luxembourg-Ville, que par réunion du Conseil d'Administration de la Société SUBMARINE WELLS INVESTMENTS S.A., tenue aux Iles Vierges Britanniques, en date du 9 juillet 2004, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider, d'après le droit luxembourgeois, le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

V) Les documents suivants sont soumis à l'Assemblée:

- Une copie certifiée conforme du «Memorandum of Association and Articles of Association», datée du 13 décembre 2001;

- Certificats notariés de Charles Kerins, notaire aux Iles Vierges Britanniques, datés du 16 juin 2004, attestant la véracité des copies des documents suivants:

* «Certificate of Incorporation»; et

* «Certificate of Good Standing» de ladite Société;

- Certificat notarié daté du 16 juin 2004 attestant l'authenticité de la signature de Monsieur Bryan Scatliffe, comme représentant de SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A., en sa qualité d'Assistant Secrétaire de MOSSACK FONSECA & CO. (B.V.I.) LTD, Agent domiciliaire de la Société.

Tous les documents précités seront paraphés ne varietur par le notaire et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à concurrence de deux cent vingt mille livres sterling (220.000,- GBP) sans émission d'actions nouvelles.

L'assemblée générale extraordinaire constate que cette augmentation de capital a été intégralement libérée par transfert d'un montant de deux cent dix-neuf mille livres sterling (219.000,- GBP) prélevé sur le compte bénéfices reportés de la Société au 30 juin 2004.

La preuve de l'existence de ces bénéfices reportés a été rapportée au notaire soussigné par un bilan de la Société arrêté au 30 juin 2004, annexé au prédit rapport du réviseur d'entreprises LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, établie au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De même l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la valeur nominale de chaque action à deux cent vingt livres sterling (220,- GBP), disposant ainsi d'un capital social souscrit de deux cent vingt mille livres sterling (220.000,- GBP) divisé en mille (1.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de deux cent vingt livres sterling (220,- GBP).

L'assemblée générale extraordinaire approuve le rapport du réviseur LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., signé par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises, établie au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, daté du 29 juillet 2004.

La conclusion de ce rapport a le teneur suivante:

Conclusion

«Based on the work performed as described here above, we have no comments on the value of the Company which equals at least, after the above mentioned operations, to the subscribed capital of 220,000.- GBP.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la Société qui correspond au moins, après les opérations décrites ci-dessus, au capital souscrit de 220.000.- GBP.»

Ce rapport sera signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant pour être annexé au et enregistré avec le présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société de SUBMARINE WELLS INVESTMENT S.A. en SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, soumis désormais à la loi luxembourgeoise, ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Les statuts sont conçus comme suit:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** La dénomination de la société est SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Capital. Le capital de la société est fixé à GBP 220.000,- (deux cent vingt mille livres sterling) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de GBP 220,- (deux cent vingt livres sterling) chacune.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Registre des actionnaires et certificat d'actions. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées en titres unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions. Tout split ou consolidation d'un tel certificat ou échange des actions nominatives en actions au porteur, ou vice versa, fait sur demande du propriétaire, sera fait aux frais de cet actionnaire.

Tous détenteurs d'actions nominatives sont inscrits dans le registre des actionnaires, qui doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre doit contenir le nom de chaque détenteur, le domicile élu pour pouvoir faire parvenir les notifications, les informations ou déclarations écrites devant être données aux actionnaires, ainsi que le nombre d'actions détenues.

De plus, la Société, ou une ou plusieurs personnes désignées par elle, doit maintenir un registre des représentants, qui sont en droit de recevoir les copies de toutes notifications, communications et similaires, au même moment où elles sont envoyées par la Société aux détenteurs d'actions nominatives. La Société doit porter au registre des représentants, les noms et les adresses de toutes personnes ayant prouvé à la satisfaction de la Société, qu'elles agissent en qualité de représentant à ce titre pour le détenteur d'actions au porteur et qui désirent être inscrites sur ledit registre des représentants.

A réception par la Société de la notification écrite de toute modification de nom ou d'adresse d'un actionnaire ou d'un représentant, la Société modifie immédiatement le registre maintenu à cet effet.

La Société considère la personne au nom de laquelle une action est enregistrée sur le registre des actionnaires comme propriétaire à part entière de ladite action. Dans le cas où une action est enregistrée au nom de plusieurs personnes, le premier actionnaire enregistré est censé être le représentant de tous les autres co-détenteurs et il est seul en droit de recevoir les notifications de la Société, sauf si les co-détenteurs désignent un autre co-détenteur comme leur représentant commun et en informent la société.

Si un certificat d'actions est usé ou perdu, il peut être remplacé sur présentation du certificat usé, ou lorsque la preuve de sa perte est faite de manière satisfaisante, contre une indemnité raisonnable que le Conseil d'Administration peut demander. Tout actionnaire titulaire d'un certificat d'actions, doit indemniser et garantir la Société et ses administrateurs de toute perte ou responsabilité pouvant être encourue par l'utilisation abusive ou frauduleuse ou par une fraude commise par toute personne en vertu de la possession dudit certificat.

Art. 7. Transfert de titres. Tout actionnaire enregistré peut céder toutes ou partie de ses actions par le biais d'un instrument écrit.

Ces instruments de cession doivent être déposés au siège social ou en tout autre lieu que le Conseil d'Administration peut désigner, accompagnés du certificat des actions à céder et/ou toute autre preuve (le cas échéant) que le Conseil d'Administration peut demander afin de prouver le droit de propriété du candidat-cédant (et si l'instrument de cession est signé par une autre personne pour son compte, le pouvoir de cette personne pour faire ainsi).

L'instrument de cession doit être signé par ou pour le compte du cédant et du cessionnaire. Le cédant est censé rester le détenteur de l'action jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit porté au registre des actionnaires à ce titre.

Tous les instruments de cession à enregistrer sont (sauf en cas de fraude) conservés par la Société.

Art. 8. Conseil d'Administration. La société sera gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance due à une démission, un décès ou une révocation d'un administrateur nommé précédemment par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants, nommés par l'assemblée générale, ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Si tel est le cas, l'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer ou prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, donné par écrit, télégramme, télex ou facsimile, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou facsimile.

Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, le président aura une voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et produiront effet au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion convoquée et tenue régulièrement. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être certifiées par lettre ou facsimile.

Art. 11. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non, qui seront nommés pour une durée n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles et pourront être révoqués à tout moment.

Art. 12. Rémunération des administrateurs. L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence.

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle se réunira à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations le dernier mardi du mois de mars de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Toutes les assemblées générales se réuniront soit au siège social, soit à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Les assemblées générales annuelles ordinaires et les assemblées générales ordinaires, convoquées extraordinairement, prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Art. 14. Convocation des Assemblées. Les convocations pour toutes les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Chaque actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. Pouvoirs des Assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Modification des statuts. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra modifier tout ou partie des statuts.

Les assemblées générales extraordinaires se tiendront suivant des avis de convocation établis en conformité avec la loi et les décisions y seront prises en conformité avec les exigences de quorum prévues par la loi.

Aucune résolution ne doit être prise dans l'une ou l'autre des assemblées avant le 1^{er} janvier 2011, sauf si au moins 76% des actionnaires présents ou représentés et pouvant exercer le droit de vote, ont voté en faveur de la résolution.

Si les conditions de quorum et de majorité n'étaient pas réunies, une assemblée postérieure sera convoquée de la même manière par le Conseil d'Administration. Cet avis de convocation énoncera la date et le résultat de l'assemblée précédente.

La deuxième réunion décidera quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 18. Loi qui gouverne les Assemblées. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les assemblées ordinaires et extraordinaires des actionnaires seront régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Dissolution. Une assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de dissoudre la société sur proposition du Conseil d'Administration. Si la proposition de liquidation de la société était faite avant le 1^{er} janvier 2011, l'accord d'au moins 76% des actionnaires serait requis. En cas de dissolution, l'assemblée générale des actionnaires déterminera le mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs pour réaliser les propriétés foncières et autres avoirs de la société et pour apurer sont passif. Le solde sera réparti équitablement entre les actions.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas couvert par les présents statuts, les parties sont soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Madame Darlene Bayne et celle de Madame Martha Edghill, en tant qu'administrateur de la Société et de leur accorder pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq (5) et de prolonger le mandat des personnes suivantes en leur qualité d'administrateur de la Société SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A. jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société à tenir à Luxembourg, en 2005:

1) Monsieur Bernard Bonvin, directeur de société, né à Lens, le 22 juillet 1964, avec adresse: 1, Place de St.-Gervais, CH-1201 Genève (Suisse);

2) Monsieur Quentin Alfred Frank Buckland, directeur de société, né à Cape Town, le 13 novembre 1942, avec adresse: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

3) Monsieur Steven D. Parrott, directeur de société, né à Bedford, le 25 décembre 1952, avec adresse: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB;

4) Monsieur Martin Shires, directeur de société, né à Doncaster, le 9 janvier 1957, avec adresse: Commerce House, St. Peter Port, Guernsey GY1 3HB;

5) Madame Danielle Schroeder, directeur de société, née à Echternach, le 27 juin 1961, avec adresse: 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nombre de commissaire aux comptes à un (1) et de nommer la société suivante en tant que commissaire, son mandat expirant immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires devant se réunir en 2005:

AUDIT TRUST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la société au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à quatre mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, Q. A. F. Buckland, M. Spiroux-Jacoby, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2004, vol. 887, fol. 29, case 11. – Reçu 5.324,62 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066577.3/239/545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SUBMARINE WELLS INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 102.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066579.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PADOSTOM S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 93.867.

Im Jahre zweitausendvier, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft PADOSTOM S.A. mit Sitz in L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 93.867,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 6. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 64 vom 12. Februar 1997,

abändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch vorbenannten Notar Paul Decker, am 16. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1140 vom 11. Dezember 2001,

zuletzt abgeändert auf Grund einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker am 14. Juli 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 912 vom 5. September 2003.

Die Versammlung wurde eröffnet um 17.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Max Mayer, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Eich.

Der Vorsitzende bestimmte zum Sekretär Dame Danielle Origer, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Jean-Paul Kries, Privatangestellter, mit Berufsadresse in L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes.

Die Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft PADOSTOM S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den

Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 500 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Sitzverlegung von L-1931 Luxemburg 11, avenue de la Liberté nach L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

2.- Abänderung von Artikel 4, erster Satz der Statuten wie folgt:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.»

3.- Sonstiges

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun verlegt.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 4, erster Satz der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Esch-sur-Alzette.»

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 17.30 Uhr.

Abschätzung - Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Hesperange, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: M. Mayer, D. Origer, J.-P. Kries, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

P. Decker.

(066378.3/206/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

PADOSTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 10, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 93.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(066396.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LIBRAIRIE PRINCE HENRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 67, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 août 2004.

LIBRAIRIE PRINCE HENRI, S.à r.l.

Signature

(065522.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

BINGEN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 102.261.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt juillet.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme holding LE BOISSEAU S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.142,

ici représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir:

- a) Monsieur Bernard Ewen, expert-comptable, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire;
- b) Mademoiselle Josianne Keiser, employée privée, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

II) Maître Fernand Entringer, avocat à la Cour, né à Kayl, le 6 septembre 1942 (matricule 1942 0906 334), demeurant à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BINGEN S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet social la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier, à savoir l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de biens, ainsi que toutes opérations financières, administratives, mobilières et immobilières se rattachant à cet objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 425.000,-), représenté par quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les quatre mille deux cent cinquante (4.250) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme holding LE BOISSEAU S.A., prédésignée, mille deux cent cinquante actions	1.250
2.- Maître Fernand Entringer, prénommé, trois mille actions.	3.000
Total: quatre mille deux cent cinquante actions	4.250

Ces actions ont été libérées intégralement de la manière suivante:

A) à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire;

B) à concurrence de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), par l'apport des deux immeubles ci-après désignés.

Désignation

Deux parcelles sises à Hesperange, inscrites au cadastre de la Commune de Hesperange comme suit:

Commune de Hesperange - section A de Hesperange

- numéro 1110/4023, lieu-dit «rue Henri Entringer», place, contenant 3 ares 79 centiares;
- numéro 1110/4024, même lieu-dit, place, contenant 3 ares 91 centiares.

Titre de propriété

Les immeubles prédécrits constituent des propres de Maître Fernand Entringer prénommé pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte de partage d'ascendant partiel reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 4 mars 2004, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 29 avril 2004, volume 1852, numéro 88.

Maître Fernand Entringer déclare que les immeubles prédécrits sont libres de toutes charges hypothécaires et privilégiées et sont apportés tels et ainsi qu'ils se contiennent et se poursuivent à ce jour, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes pouvant y être attachées.

Déclaration Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, Maître Fernand Entringer évalue les immeubles prédécrits ensemble à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

Le prêt apport sub B) fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur globale des actions, soit 300.000 Euro à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 24 mai 2004.»

Signé: Jean-Bernard Zeimet (Réviseur d'entreprises).

Le prêt rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de six mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

- a) Maître Fernand Entringer, prénommé;
- b) Monsieur Bernard Ewen, expert-comptable, né à Luxembourg, le 10 septembre 1945, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire;
- c) Madame Mariette Ury, employée privée, née à Luxembourg, le 25 juin 1948, demeurant à L-6166 Ernster, 80, rue du Grünwald.

2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Mademoiselle Stéphanie Claudin, employée privée, née à Saint-Dizier (France), le 2 septembre 1969, demeurant à L-5898 Syren, 10, rue A. Ludovissy.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

4. Le siège de la société est fixé à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations administratives requises pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Ewen, J. Keiser, F. Entringer, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 917A, fol. 79, case 8. – Reçu 4.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2004.

M. Thyès-Walch.

(066677.3/233/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

NORDIC NATURAL GROWTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 102.256.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the sixth of August.

Before us Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

1. Mr Georg Wikman, company director, born in SE-Malmö, the 15th of August 1943, residing in SE-411 32 Göteborg, Viktor Rydbergsgatan, 10,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on July 13, 2004, delivered in Göteborg,

2. Mr Valery Alekseevich Bygov, company director, born in USSR-Camapa, the 19th of December 1938, residing in RUS-119021 Moscow, Nesvizskiy pereulok 14, apt. 10

duly represented Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on July 13, 2004 delivered in Göteborg,

3. Mr Aleksandr Panosyan, company director, born on 31st of January 1949, residing in SE-312 75 Våxtorp, Lärkvägen 1,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on July 13, 2004, delivered in Göteborg,

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which they intend to organize among themselves:

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is NORDIC NATURAL GROWTH, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into two hundred fifty (250) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

These shares have been subscribed to as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares</i>
1) Mr Georg Wikman prenamed, one hundred shares	100
2) Mr Valery Alekseevich Bygov, prenamed, one hundred shares	100
3) Mr Aleksandr Panosyan, prenamed, fifty shares	50
Total: two hundred and fifty shares	250

The capital has been fully paid up cash by the associates and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2005.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR).

General Extraordinary Meeting

Immediately after the formation of the company, the parties, who represent the total capital, have met in a general meeting and have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A manager

- Mr Marcus Jacobsson, company director, born in SE-Boo the 1st of September 1977, residing in SE-421 30 Västra Frölunda, Gruvgatan 37,

Signatory B manager

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. The company's address is fixed at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le six août.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Georg Wikman, company director, né le 15 août 1943 à SE-Malmö, demeurant à SE-411 32 Göteborg, Viktor Rydbergsgatan, 10,

dûment représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2004 à Göteborg,

2. Monsieur Valery Alekseevich Bygov, company director, né le 19 décembre 1938 à USSR-Camapa, demeurant à RUS-119021 Moscou, Nesvizskiy pereulok 14, apt. 10,

dûment représenté par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2004 à Göteborg,

3. Monsieur Aleksandr Panosyan, company director, né le 31 janvier 1949, demeurant à SE- 31275 Våxtorp, Lärkvägen 1,

dûment représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2004 à Göteborg.

Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant ès qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NORDIC NATURAL GROWTH, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) M. Georg Wikman, prénommé, cent parts sociales	100
2) M. Valery Alekseevich Bygov, prénommé, cent parts sociales	100
3) M. Aleksandr Panosyan, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Le capital est entièrement libéré en numéraires et se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les

parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2005.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A

- Monsieur Marcus Jacobsson, company director, né à SE-Boo, le 1^{er} septembre 1977, demeurant à SE-412 30 Västra Frölunda, Gruvgatan 37,

Signature catégorie B

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2004, vol. 528, fol. 24, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 11 août 2004.

J. Gloden.

(066691.3/213/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FIOR ATELIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.353.

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Paul Schergen, ingénieur diplômé, demeurant à L-2112 Howald, 24, rue du 9 mai 1944.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Il est le seul associé de la société à responsabilité limitée FIOR ATELIERS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2446 Howald, 37, Ceinture des Rosiers, constituée sous la dénomination LUX-BATIMENTS, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, le 24 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 419 du 14 juin 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte portant adoption de la dénomination MECASTOL, S.à r.l. reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 3 juillet 2000, publié au Mémorial C, numéro 12 du 8 janvier 2001, et suivant acte, portant notamment adoption de la dénomination actuelle, reçu par le notaire soussigné en date du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 432 du 23 avril 2004,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 77.353.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et qui appartiennent à l'associé unique Monsieur Paul Schergen, prénommé.

III.- Monsieur Paul Schergen, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2446 Howald, 37, Ceinture des Rosiers à L-3394 Roeser, 64, Grand-rue, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Roeser.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Schergen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 64, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2004.

T. Metzler.

(066775.3/222/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

FIOR ATELIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 64, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.353.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2004.

T. Metzler.

(066776.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SIXTY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 64.620.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIXTY INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 64.620, constituée suivant acte reçu le 27 mai 1998 par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 474 du 29 juin 1998, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 2 août 2001, publié au Mémorial C numéro 101 du 18 janvier 2002, au capital souscrit fixé à six cent soixante et onze mille trois cent seize euros (671.316,- EUR), représenté par mille trois cent une (1.301) actions de cinq cent seize euros (516,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Evrard, licenciée en lettres modernes appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption entre la société anonyme SIXTY INTERNATIONAL S.A. et la société anonyme BREEZY S.A., ainsi que du rapport du conseil d'administration y afférent.

2. Présentation du rapport du réviseur établi dans le cadre de la fusion par absorption de BREEZY S.A. par SIXTY INTERNATIONAL S.A.

3. Décision de procéder à la fusion par absorption de BREEZY S.A. par SIXTY INTERNATIONAL S.A.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 13 avril 2004, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes luxembourgeoises: (1) SIXTY INTERNATIONAL S.A., société anonyme, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, (ci-après «la Société Absorbante»), titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de BREEZY S.A., société anonyme, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (ci-après «la Société Absorbée»).

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 438 du 26 avril 2004.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2004, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Il est en outre porté à la connaissance des actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbée vient de décider qu'il soit procédé à cette fusion.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserves le projet de fusion arrêté le 13 avril 2004 par les conseils d'administrations des sociétés SIXTY INTERNATIONAL S.A. et BREEZY S.A. ainsi que le rapport du conseil d'administration y afférent et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} janvier 2004.

Deuxième résolution

Ayant pris connaissance, sur la présentation qui en a été faite par le Président de l'assemblée, du rapport du réviseur établi dans le cadre de la fusion par absorption de BREEZY S.A. par SIXTY INTERNATIONAL S.A., qui conclut comme suit:

«Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur la base des vérifications effectuées et compte tenu du fait que les actionnaires de la société absorbée détiennent indirectement 100% du capital de la société absorbante et que la proportion du capital détenu par chaque actionnaire directement et indirectement dans le capital des deux sociétés est identique, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le caractère raisonnable et pertinent des modalités de fusion.

H.R.T. REVISION, S.à r.l.
Dominique Ransquin
Luxembourg, le 03 juin 2004.»

L'assemblée décide d'approuver sans réserves le rapport tel qu'établi par le réviseur d'entreprises, et qu'il ne soit pas fixé de rapport d'échange ni procédé à une augmentation du capital de la Société Absorbante mais qu'il soit inscrit dans le bilan de la Société Absorbante une prime de fusion d'un montant correspondant à la valeur de l'actif net comptable de la Société Absorbée tel qu'il résulte des comptes de cette dernière arrêtés au 31 décembre 2003.

Les actionnaires de la Société Absorbée ont d'ores et déjà décidé d'accepter qu'aucune modalité ne soit fixée quant à la remise d'actions nouvelles.

Troisième résolution

La fusion ayant été préalablement acceptée par les actionnaires de la Société Absorbée, l'assemblée décide de procéder à la fusion par absorption de BREEZY S.A. par SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Evrard, R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, vol. 143S, fol. 100, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

J. Elvinger.

(066735.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. FINECO CAPITAL S.C.A.).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand four, on the third day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) FINECO CAPITAL S.C.A. (R. C. S. Luxembourg, section B number 78.555), having its registered office at Luxembourg, incorporated by a notarial deed of October 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 of May 2, 2001 (the «Company»). The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary of June 24, 2004.

The meeting is declared open and is presided by Maître Lydie Lorang, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corine Watteyne, Chef de Service Principal, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Luca Lazzati, fondé de pouvoir, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders present, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

II.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda, and

- published in the Mémorial, Luxemburger Wort and Tageblatt of July 3, 2004 and July 19, 2004;

- sent by registered mail to the shareholders on July 15, 2004.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

Amendment of the Corporate name from FINECO CAPITAL S.C.A. to DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A. and subsequent modification of the Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the corporate name of DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A.»

IV.- That it appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of all shares representing the share capital, seven thousand two hundred and twelve (7,212) A shares and thirty-seven thousand five hundred two (37,502) B shares as well as eighteen thousand thirty (18,030) C shares are present or represented at the present meeting.

The Chairman informs the meeting that a first Extraordinary General Meeting had been convened with the same agenda for the 30th June 2003, and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

This meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the modified law of August 10, 1915.

The general meeting, after deliberation, adopted unanimously and with the consent of the manager the following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the company's name from FINECO CAPITAL S.C.A. to DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A. and to amend consequently Article two of the Articles of Incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 2.** There exists hereby a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the corporate name of DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions FINECO CAPITAL S.C.A. (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 78.555), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 4 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 2 mai 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, Chef de Service Principal, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Luca Lazzati, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'assemblée a été convoquée par des notices comprenant l'ordre du jour, et

- publiées dans le Mémorial, le Luxemburger Wort et le Tageblatt, le 3 juillet 2004 et le 19 juillet 2004;

- envoyées par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs en date du 15 juillet 2004.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale de la Société de FINECO CAPITAL S.C.A. en DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A. et modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit:

«Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A.»

IV.- Qu'il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant que sur toutes les actions représentant le capital social, sept mille deux cent douze (7.212) actions A et trente-sept mille cinq cent deux (37.502) actions B ainsi que dix-huit mille trente (18.030) actions C sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire a déjà été convoquée avec le même ordre du jour le 30 juin 2004 et que le quorum nécessaire pour voter l'ordre du jour n'était pas atteint.

Cette assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité et avec l'accord du gérant, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société de FINECO CAPITAL S.C.A. en DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., et la modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** Il existe par les présentes une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise et suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lorang, C. Watteyne, L. Lazzati, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 887, fol. 32, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066730.3/239/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**DEVELOPMENT CAPITAL 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. FINECO CAPITAL S.C.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066731.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Alkmaar (The Netherlands).
Effective place of management: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 92.109.

In the year two thousand and four, on the twenty-third of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an ordinary general meeting of the shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the denomination of ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., R. C. Luxembourg B 92.109, with corporate seat in Alkmaar, The Netherlands, incorporated under the laws of The Netherlands under the denomination of GOTIC GAMMA B.V. pursuant to a deed of Meester Cornelis Willem de Monchy, notary residing in Rotterdam, The Netherlands, dated May 10, 1990 and amended for the last time on December 20, 2002.

The effective place of management of the Company has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 24, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 361 of April 3, 2003.

The meeting begins at 10.00 a.m., Mr Benoît Le Jeune, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raphaël Rozanski, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Mike Abreu, private employee, with professional address at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the seven hundred and twenty (720) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the total issued and fully paid up capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Approval of the unaudited financial account for the year 2002.
2. Approval of the report of the Management and ratification of its actions during the year 2002.
3. Discharge of the Managing board for its conduct of affairs for 2002.
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting approves, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The meeting adopts without reservation the unaudited financial statements prepared by the Management for the financial year ended on 31 December 2002.

The profit of EUR 1,011,600.- is transferred for the amount of EUR 1,800.- to the legal reserve and for the amount of EUR 1,009,800.- to other reserves accounts of the Company.

Second resolution

The meeting approves the report and the decisions taken by the Managing Board and in consequence, gives it full and entire discharge for the execution of its mandate during the financial year 2002.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed at 10.30 a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée établie sous la dénomination de ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., R. C. Luxembourg B 92.109, avec siège social à Alkmaar, Pays-Bas, constituée sous la loi des Pays-Bas sous la dénomination de GOTIC GAMMA B.V. suivant acte reçu par Maître Cornelis Willem de Monchy, notaire de résidence à Rotterdam, Pays-Bas, en date du 10 mai 1990 et modifié pour la dernière fois le 20 décembre 2002.

Le siège d'activité effectif de la Société a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 361 du 3 avril 2003.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Benoît Le Jeune, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mike Abreu, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les sept cent vingt (720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de dix-huit mille euros (EUR 18.000) entièrement souscrit et libéré, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'actionnaire représenté, restera annexée au présent procès-verbal avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation des comptes annuels non révisés de 2002.
2. Approbation du rapport de gérance et ratification des actes du conseil de gérance pour l'année 2002.
3. Décharge pleine et entière au conseil de gérance pour sa conduite des affaires en 2002.
4. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte sans réserves les comptes non révisés, élaborés par la gérance pour l'année sociale clôturée au 31 décembre 2002.

Le profit de EUR 1.011.600,- est transféré pour un montant de EUR 1.800,- à la réserve légale de la Société et pour un montant de EUR 1.009.800,- aux autres comptes de réserves de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le rapport et les décisions prises par le conseil de gérance et en conséquence, lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat durant l'exercice social 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Le Jeune, R. Rozanski, M. Abreu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066897.3/230/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

ZEPHYR INTERNATIONAL B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 92.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT02040, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2004.

A. Schwachtgen.

(066896.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE AUSTRALIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 17.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062059.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE AUSTRALIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 17.523.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063933.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2004.

ROMMELS MASCHINN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 133, rue de Trèves.
R. C. Luxembourg B 92.022.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningen, le 9 août 2004.

ROMMELS MASCHINN, S.à r.l.

Signature

(065525.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2004.

FINANCE ORION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 39.433.

Cession de parts sociales

entre

- Monsieur Claude Cabot, demeurant à F-06370 Mouans-Sartoux, 111, Chemin des Lucioles
ci-après qualifié le cédant, d'une part

et

- KENTUCKY, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 44.078, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude Cabot
ci-après qualifiée le cessionnaire, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte 25 parts sociales de EUR 123,95 (cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents) libérées à concurrence de 100% de la société

FINANCE ORION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 39.433

au prix convenu de EUR dix mille euros (10.000 EUR)

La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux Juridictions du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg, le 2 juillet 2004.

KENTUCKY S.à r.l./ C. Cabot

Le Cessionnaire/ Le Cédant

Signature / -

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065213.3/800/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

FINANCE ORION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 39.433.

Cession de parts sociales

entre

- PARTNERS FINANCE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 44.871, ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Nathalie Carboti-Prieur et Madame Gaby Trierweiler,

ci-après qualifié le cédant, d'une part

et

- KENTUCKY, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 44.078, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude Cabot
ci-après qualifiée le cessionnaire, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte 50 parts sociales de EUR 123,95 (cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents) libérées à concurrence de 100% de la société

FINANCE ORION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 39.433

au prix convenu de EUR vingt mille euros (20.000 EUR)

La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux Juridictions du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg, le 2 juillet 2004.
 KENTUCKY S.à r.l./ PARTNERS FINANCE S.A.
 Le Cessionnaire/ Le Cédant
 Signature / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065218.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

FINANCE ORION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
 R. C. Luxembourg B 39.433.

—
Cession de parts sociales

entre

- GROUPE ORION S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 67.194 ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Nathalie Carbotti-Prieur et Madame Gaby Trierweiler.

ci-après qualifié le cédant, d'une part

et

- KENTUCKY, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 44.078, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude Cabot

ci-après qualifiée le cessionnaire, d'autre part

Il a été convenu ce qui suit:

Le cédant vend au cessionnaire, qui accepte 25 parts sociales de EUR 123,95 (cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quinze cents) libérées à concurrence de 100% de la société

FINANCE ORION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, enregistrée sous le n° B 39.433

au prix convenu de EUR dix mille euros (10.000 EUR)

Le présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront soumises aux Juridictions du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en double à Luxembourg, le 2 juillet 2004.

KENTUCKY S.à r.l. / FINANCE ORION S.A.

Le Cessionnaire / Le Cédant

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065222.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

FORMGYPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.
 R. C. Luxembourg B 88.177.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Ali Cesmedar, employé privé, demeurant à L-3390 Pepange, 6, rue Kirschwois, né à Istanbul le 7 juin 1962.

Lequel comparant déclare être l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FORMGYPS, S.à r.l., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 88.177,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1362 du 19 septembre 2002,

Lequel comparant en sa qualité d'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société vers L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

Par conséquent l'article 5, premier alinéa est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bergem.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objets:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et détail de tous meubles, objets de menuiserie et bois, naturels et synthétiques, d'articles de décoration ainsi que tous articles d'ameublement,
- tous travaux de plâtrage, de faux plafonds, cloisons, de faux-planchers, de pose d'isolation et de plaques de plâtre, sous dalles et toiture, ainsi que le parachèvement en général,

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

Monsieur Ali Cesmedar, prénommé, est confirmé en qualité de gérant avec pouvoir de signature individuelle dans le domaine administratif et dans ses anciennes attributions à savoir:

- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation en gros et détail de tous meubles, objets de menuiserie et bois, naturels et synthétiques, d'articles de décoration ainsi que tous articles d'ameublement.

Monsieur Gerhard Lohrig, maître-plâtrier, demeurant à D-66687 Waderm, 5, Zollweg, né à Morscholz, le 23 octobre 1937 est nommé gérant technique pour les travaux de plâtrage et de parachèvement.

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants, dans le domaine des travaux de plâtrage et de parachèvement en général.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Cesmedar, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2004, vol. 21CS, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

P. Decker.

(066401.3/206/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

FORMGYPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

R. C. Luxembourg B 88.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(066403.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

«S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville, ci-après «la Société», constituée sous la dénomination de BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 867 du 29 novembre 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 943 du 31 octobre 2001, suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C, numéro 1075 du 28 novembre 2001, suivant acte, adoptant la dénomination actuelle, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, numéro 766 du 22 juillet 2003, et suivant acte reçu par le prédit Maître Jacques Delvaux, en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C, numéro 710 du 9 juillet 2004.

La Société est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.804.

Bureau

La séance est ouverte à 17.30 heures et est présidée par Monsieur Martin Flood, Head of Operations, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Erpelding, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue du Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Tryggvi Tryggvason, Managing Director, demeurant professionnellement à L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement dix-huit mille (18.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions à un montant de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions, par un apport en numéraire et par création et émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel dans le cadre de l'augmentation de capital.

3. Souscription aux quatre mille (4.000) nouvelles actions ainsi créées par l'actionnaire majoritaire par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts en version française et en version anglaise, afin de refléter l'augmentation du capital social.

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions d'euros (EUR 18.000.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) actions à un nouveau montant de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions, par la création et l'émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que l'actionnaire minoritaire renonce à son droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

Souscription et libération

Le Président rappelle que l'actionnaire minoritaire, ainsi que l'actionnaire majoritaire la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., ayant son siège social à Austurstraeti 11, IS-101 Reykjavic, Islande, qui souscrit à la présente augmentation de capital, sont les deux seuls actionnaires de la Société.

Est à l'instant intervenu:

- Monsieur Tryggvi Tryggvason, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F.,

lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, aux quatre mille (4.000) actions nouvellement émises de la Société et libérer entièrement ces actions nouvelles par un versement en espèces.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra quatre mille (4.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer les quatre mille (4.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, à l'actionnaire majoritaire, la société LANDSBANKI ISLANDS H.F., préqualifiée, ainsi qu'indiqué ci-avant.

Le capital social est désormais de vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Dans sa version anglaise:

«**Art. 4.** Share capital. The subscribed capital of the Company is fixed at twenty-two million Euro (EUR 22,000,000) represented by twenty-two thousand (22,000) shares without par value, each fully paid in.»

Dans sa version française:

«**Art. 4. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions d'euros (EUR 22.000.000,-) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-trois mille cinq cents euros (EUR 43.500,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Flood, C. Erpelding, T. Tryggvason, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 64, case 6. – Reçu 40.000 euros.

Le Receveur ff.(signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2004.

T. Metzler.

(066745.3/222/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2004.

T. Metzler.

(066747.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.249.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2003 à Luxembourg

Affectation du résultat

L'Assemblée décide de reporter le résultat afférent à chaque compartiment.

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Bernard Trempont en date du 31 octobre 2002.

Cooptation de Monsieur Philippe Catry en remplacement de Monsieur Trempont.

Reconduction des administrateurs M. Philippe Catry, Petrus Jacobus Erpelinck, Paul Suttor, Eugène Muller et ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT représentée par M. Henricus Bastiaans

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065693.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.249.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2004 à Luxembourg

Affectation du résultat

L'Assemblée décide de reporter le résultat afférent à chaque compartiment.

Conseil d'Administration

Reconduction du mandat des administrateurs suivants: Monsieur Philippe Catry, Monsieur Paul Suttor, Monsieur Eugène Muller et la société ING PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT représentée par M. Henricus Bastiaans.

Le mandat de Monsieur Petrus Jacobus Erpelinck n'est pas renouvelé.

Réviseur d'Entreprises

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Par délégation

ING LUXEMBOURG

Y. Lacroix / C. Langue

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065690.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2004.

SILO PLUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

H. R. Luxemburg B 35.140.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, am dritten August.

Ist vor dem Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg erschienen.

Die Gesellschaft THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-5366 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 22.938,

hier vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, Jurist, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Bevollmächtigter der THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l.

Der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den Notar um Beurkundung des folgenden:

Die anonyme Gesellschaft SILO PLUS S.A., mit Sitz in L-4562 Differdingen, Zone Industrielle Haneboesch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 35.140, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg, am 26. September 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 122 vom 13. März 1991, Seite 5810, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Robert Schuman, damals mit Amtswohnsitz in Rambrouch, am 3. September 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 416 vom 4. November 1991, Seite 19933, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Molitor, damals mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf, am 16. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 558 vom 30. November 1992, Seite 26772, und abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. Juli 2004, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Das Kapital der Gesellschaft SILO PLUS S.A. beträgt EUR 495.787,04 (vierhundertfünfundneunzigtausendsiebenhundertsebenundachtzig Euro und vier Cents), eingeteilt in 2.000 (zweitausend) Aktien von 247,89 (zweihundertsiebenundvierzig Euro und neunundachtzig Cents), voll eingezahlt.

Die Gesellschaft THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l. ist alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft SILO PLUS S.A. geworden, und erklärt ausdrücklich die Gesellschaft SILO PLUS S.A. hiermit aufzulösen und zu liquidieren.

Die Gesellschaft THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l. ist als alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien besagter Gesellschaft SILO PLUS S.A. Eigentümerin der gesamten Aktiva und Passiva besagter Gesellschaft SILO PLUS S.A. und

verpflichtet sich desweiteren alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen, sowie die zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten unter ihre persönliche Haftung zu übernehmen.

Die Liquidation der Gesellschaft SILO PLUS S.A. ist somit abgeschlossen.

Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird vorbehaltlos die Entlastung für ihre Mandate erteilt.

Sodann erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dass sämtliche Aktien in seinem Besitz sind und weist dies dem beurkundenden Notar nach; sodann wurde jede einzelne dieser Aktien annulliert.

Die Geschäftsbücher verbleiben während des gesetzlich festgelegten Zeitraumes am Sitz der Gesellschaft des Altaktionärs.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf EUR 1.000,- (eintausend Euro) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden hat der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Chantrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 10. August 2004.

T. Metzler.

(066788.3/222/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and four, on the third of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, Maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 2 August 2004.

The power of substitution, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 21 July 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital is set at sixty-four million thirty-one thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 64,031,422,-) consisting of thirty-two million fifteen thousand seven hundred and eleven (32,015,711) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received a subscription form dated 28 July 2004 in order to convert forty thousand (40,000) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of eighty thousand euro (EUR 80,000.-) and raised from its present amount up to sixty-four million one hundred eleven thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 64,111,422.-) by the issue of forty thousand (40,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The forty thousand (40,000) new shares have been subscribed on behalf of the «Estate of Mr Bo Lynnerup» by Mrs Malene Arnfred, fiduciary and executor to the «Estate of Mr Bo Lynnerup», residing at HF Frederikshøj 193, 2550 Copenhagen SV, Denmark, for a price of nineteen euro thirty-two cents (EUR 19.32) per share.

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of seven hundred seventy-two thousand eight hundred euro (EUR 772,800.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

That the total contribution of seven hundred seventy-two thousand eight hundred euro (EUR 772,800.-) represents eighty thousand euro (EUR 80,000.-) for the capital and six hundred ninety two thousand eight hundred euro (EUR 692,800.-) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at sixty-four million one hundred eleven thousand four hundred and twenty-two euro (EUR 64,111,422.-) consisting of thirty-two million fifty-five thousand seven hundred and eleven (32,055,711) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 6 December 2002, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at ten thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 2 août 2004.

Le pouvoir de substitution signé ne varietur par le comparant et le notaire est annexé à l'acte du notaire soussigné.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 21 juillet 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions trente et un mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 64.031.422,-) représenté par trente-deux millions quinze mille sept cent onze (32.015.711) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte de la décision du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 28 juillet 2004 une souscription en vue de convertir quarante mille (40.000) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-quatre millions cent onze mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 64.111.422,-) par l'émission de quarante mille (40.000) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les quarante mille (40.000) actions nouvelles ont été souscrites pour le compte de la «Succession de Monsieur Bo Lynnerup» par Madame Malene Arnfred, exécutrice testamentaire de la «Succession de Monsieur Bo Lynnerup», demeurant HF Frederikshøj 193, 2550 Copenhague SV, Danemark, pour un prix de dix-neuf euros trente-deux cents (EUR 19,32) par action.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de sept cent soixante-douze mille huit cents euros (EUR 772.800,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de sept cent soixante-douze mille huit cents euros (EUR 772.800,-) consiste en quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) de capital et en six cent quatre-vingt-douze mille huit cents euros (EUR 692.800,-) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-quatre millions cent onze mille quatre cent vingt-deux euros (EUR 64.111.422,-) représenté par trente-deux millions cinquante-cinq mille sept cent onze (32.055.711) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2002, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de dix mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 887, fol. 32, case 7. – Reçu 7.728 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066796.3/239/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066798.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

PRESLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 102.249.

STATUTS

L'an deux mil quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Richard El-Chikhani, gérant de société, demeurant à F-75013 Paris, 161, rue du Chevaleret.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PRESLA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la Commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Richard El-Chikhani, gérant de société, demeurant à F-75013 Paris, 161, rue du Chevaleret, né à Zahle (Liban), le 7 avril 1968.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 7, rue Louvigny.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. El-Chikhani, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 144S, fol. 71, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 août 2004.

P. Decker.

(066580.3/206/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 96.854.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 96.854), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1289 du 4 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'article deux des statuts en ajoutant le texte suivant, en second paragraphe, qui aura la teneur suivante: «La société aura également pour objet la prestation de services administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine réservé aux professions d'expert-comptable et de conseil économique.»

2) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société en y insérant un alinéa supplémentaire.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société aura également pour objet la prestation de services administratifs et de secrétariat, à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine réservé aux professions d'expert-comptable et de conseil économique.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à la gestion pour compte de tiers, le conseil en ingénierie financière, à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Wiander, C. Day-Royemans, S. Wallers, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2004, vol. 887, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066737.3/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

IMMOBILIERE CENTURIA LUXEMBOURG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 96.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2004. J.-J. Wagner.
(066739.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**ORION ASSET ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l.).**

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.753.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of July.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 101.499,

hereby represented by Maître Manfred Müller, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on the 22 July 2004.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 72.753 and incorporated following a deed of the undersigned notary on November 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 63 of January 19, 2000 (the «Company»). The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary on September 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1113 of October 25, 2003.

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the name of the Company to ORION ASSET ITALY, S.à r.l. and to amend article 1, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change;

2 Miscellaneous;

has then requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The appearing party resolves to change the name of the Company to ORION ASSET ITALY, S.à r.l. with effect as from the date of the present deed and to amend article 1, second paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect such change.

Article 1, second paragraph, shall forthwith read as follows:

«The Company will exist under the name of ORION ASSET ITALY, S.à r.l.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 101.499,

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 22 juillet 2004.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l., une société ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.753, constituée par acte reçu du notaire soussigné en date du 24 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63, du 19 janvier 2000 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire soussigné en date du 25 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 25 octobre 2003.

II.- La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Changer le nom de la Société en ORION ASSET ITALY, S.à r.l. et modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement;

2 Divers;

a alors requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

La partie comparante décide de changer le nom de la Société en ORION ASSET ITALY, S.à r.l. avec effet à partir de la date du présent acte et de modifier l'article 1^{er}, second alinéa, des statuts de la Société pour refléter ce changement.

Le second alinéa de l'article 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination ORION ASSET ITALY, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004, vol. 887, fol. 26, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066768.3/239/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

**ORION ASSET ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ORION PROPERTIES No 5, S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2004.

J.-J. Wagner.

(066770.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2004.